## LA ROCHE POSAY: ENTREZ POUR ÊTRE SÉLECTIONNÉ COMME FAMILLE LIPIKAR

## **RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS**

**AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE**: Le "UNIPRIX x LIPIKAR FAMILIES" (le "Concours") est sponsorisé par La Roche Posay (le "Sponsor"). Le concours commence à 12 h 00 min 01 s (HAE) le 14 mars 2018 et se termine à 23 h 00 min (HAE) le 1er juillet 2018 (la "période du concours").

- 1. ADMISSIBILITÉ: Pour participer et être admissible à gagner, le participant individuel doit: (i) résider légalement au Canada au moment de l'inscription, (ii) être âgé d'au moins 18 ans au moment de l'inscription et (iii) ne pas être un employé du sponsor, de ses sociétés affiliées ou de ses mandataires, ses agences de publicité ou de promotion respectives, l'organisation indépendante du concours ou un membre de la famille immédiate d'un tel employé (indépendamment du lieu de résidence du participant) ou les personnes avec lesquelles le participant est domicilié (qu'elles soient liées ou non à l'employé). Dans le présent règlement officiel du concours ("règlement officiel"), la "famille immédiate" comprend la mère, le père, les frères, les sœurs, les fils, les filles, le partenaire ou le conjoint.
- 2. **COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS**: Aucun achat requis. Pour participer au Concours, le participant doit (i) remplir le questionnaire et (ii) signer et soumettre la forme juridique si choisit comme gagnant.
- 3. **PRIX**: Un Lipikar Baume AP+ 400ML et un Lipikar Syndet AP+ 400ML envoyés 6 fois avec une valeur annuelle combinée de \$321.00. Le/les prix doivent être acceptés tels qu'attribués sans substitution et ne sont pas transférables. Le sponsor se réserve le droit, dans l'éventualité où le prix ou toute composante du prix ne peut être attribué tel que décrit pour quelque raison que ce soit, de substituer un autre prix ou une autre composante du prix de valeur égale ou supérieure, sans engager sa responsabilité.
- 4. **REMISE D'UN PRIX**: Le participant sélectionné sera contacté par courriel dans les deux (2) jours ouvrables suivant le tirage du prix. Le participant sélectionné aura deux (2) jours ouvrables pour répondre au sponsor. Les prix seront ensuite expédiés à partir du 1er juillet 2018.
- 5. **GÉNÉRALITÉS**: En s'inscrivant au concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement officiel et aux décisions de l'organisation indépendante du concours en ce qui a trait à tous les aspects du concours, lesquelles décisions sont finales.

En s'inscrivant au concours et en acceptant le prix, le gagnant consent à ce que son nom, son adresse (ville et province) et/ou sa photographie soient utilisés sans autre rémunération, dans le cadre de toute publicité effectuée par le sponsor ou en son nom à l'égard du concours.

Le sponsor et l'organisation indépendante du concours n'acceptent aucune responsabilité pour les pertes, dommages ou réclamations causés par le concours ou résultant de l'acceptation d'un prix. Le sponsor ne sera pas responsable des bulletins de participation en retard, perdus, illisibles, incomplets,

falsifiés ou détruits et tous ces bulletins de participation sont nuls. Les bulletins de participation qui ont été falsifiés, trafiqués ou modifiés sont nuls. Le sponsor et l'organisation indépendante du concours ne seront pas responsables de toute défaillance de Twitter ou d'Instagram, n'assument aucune responsabilité pour la saisie incorrecte ou inexacte de l'information d'inscription, les dysfonctionnements techniques, les erreurs humaines ou techniques, les erreurs d'impression, les données perdues, retardées ou déformées ou les transmissions, l'omission, l'interruption, la suppression, le défaut ou les défaillances des lignes téléphoniques ou informatiques ou des réseaux, de l'équipement informatique, les logiciels ou toute combinaison de ceux-ci. Le matériel et les données de participation qui ont été altérés ou altérés sont nuls. S'il est déterminé qu'un participant s'est inscrit d'une manière non sanctionnée par le présent règlement et/ou a enfreint les conditions d'utilisation d'Instagram, le participant sera disqualifié et tous les bulletins de participation soumis par le participant seront disqualifiés. L'utilisation d'un compte de médias sociaux invalide disqualifiera l'inscription. En cas de contestation, les inscriptions seront réputées avoir été soumises par le titulaire autorisé du compte de médias sociaux soumis au moment de l'inscription. On entend par "titulaire autorisé du compte" la personne à qui une adresse électronique a été attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation (p. ex. entreprise, établissement d'enseignement, etc.) qui est responsable de l'attribution des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique soumise. Si l'identité d'un participant est contestée, le titulaire de compte autorisé associé au compte des médias sociaux au moment de l'inscription sera réputé être le participant. Un participant sélectionné peut être tenu de fournir une preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de médias sociaux associé à l'inscription sélectionnée. Le seul facteur déterminant de l'heure aux fins d'une participation valide à ce concours sera la date et l'heure affichées par Instagram. À moins que la loi ne l'exige, le sponsor et l'organisation indépendante du concours ne peuvent être tenus responsables des problèmes, erreurs ou négligences qui pourraient survenir dans le cadre du concours.

Le sponsor se réserve le droit, en tout temps et de quelque façon que ce soit, de mettre fin au présent concours ou d'y apporter des modifications, et ce, sans qu'il soit nécessaire de le faire.